

# POINTS de NON CONFIRMATION

## BARBET

*Adoptés par la SCC le 01/09/2020 revus par rapport au standard FCI n° 105 du 09/05/2006*

*Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.*

*Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canine est bien le standard en vigueur.*

### **TYPE GENERAL :**

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille en dehors des limites du standard : Mâle 58 à 65 cm (tolérance +/- 2 cm)  
Femelle 53 à 61 cm (tolérance +/- 2 cm)

### **POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :**

- Grave défaut de construction nuisant à l'utilisation de l'animal.
- Museau pointu.
- Crâne étroit.
- Yeux vairons.
- Oreilles fines et étroites, attachées haut (plus haut que l'œil).
- Oreilles trop courtes, le cartilage devant dépasser la commissure des lèvres.
- Fouet enroulé sur le dos.

### **ROBE :**

- Couleur non conforme au standard.
- Poil autre que long, laineux et frisé.
- Poil court aux oreilles ne permettant pas de rejoindre les franges devant la truffe.

### **ANOMALIES :**

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme supérieur ou inférieur.
- Entropion ou ectropion.
- Anourie, brachyourie.
- Tare invalidante repérable.

### **CARACTERE :**

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.